

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 30 mars 2023

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois le **30 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

14 mars 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

30 mars 2023

Titulaires : Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRIER, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Suppléants : José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

François FROMET a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°18.2023

Membres titulaires excusés : Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Cécilia NAUCHE,

Objet de la délibération :

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Médecine préventive - Mission facultative - Protection sociale complémentaire (PSC) - Convention de pilotage risque « Prévoyance » et risque « Santé »

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme - excusé

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Annick BARRE, Vice-Présidente)

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher n° 41.2022 du 15 septembre 2022 portant sur la convention de participation « Prévoyance »,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher n° 42.2022 du 15 septembre 2022 portant sur la convention de participation « Santé »,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher souhaite avoir une politique de ressources humaines dynamique, attentive à la préservation de la santé des collaborateurs et à la stabilité des équipes.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher souhaite avoir une politique de ressources humaines dynamique, attentive à la préservation de la santé des collaborateurs et à la stabilité des équipes.

En effet, la protection sociale complémentaire (PSC) est un mécanisme d'assurance facultatif permettant aux agents de faire face aux conséquences financières des risques « prévoyance » et/ou « santé ».

L'Administrateur délégué rappelle les décisions susvisées prises par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2022 en matière de Protection Sociale Complémentaire (PSC) sur les risques « Prévoyance » et « Santé » :

- retenir le groupement **ALTERNATIVE COURTAGE/TERRITORIA** comme titulaire de la convention de participation « Prévoyance » (Lot 1) pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028,
- retenir le groupement **SOFAxis/INTERIALE** comme titulaire de la convention de participation « Santé » (Lot 2) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028,
- autoriser le Président à engager les démarches nécessaires afin de faire adhérer les collectivités et les agents, en partenariat avec les opérateurs retenus,
- autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer les conventions de participation pour le risque « Prévoyance » et le risque « Santé ».

Pour mémoire, l'Administrateur délégué précise aux membres du Conseil d'Administration la mise en place par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au 1^{er} janvier 2023, des conventions de participation relatives au risque « Santé » et au risque « Prévoyance », dossier mutualisé entre les Centres de Gestion du Cher (18), de l'Indre (36), de l'Eure-et-Loir (28) et du Loir-et-Cher (41).

Il est précisé qu'au titre de la mise en place de ces conventions de participation, il y a lieu d'assurer un suivi permettant de veiller à leur bon déploiement avec un taux de mutualisation permettant de maintenir leur équilibre financier.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention de pilotage mutualisée entre les quatre Centres de Gestion susvisés.

L'Administrateur délégué présente le projet de convention de pilotage.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver le projet de convention de pilotage relative au risque « Prévoyance » et au risque « Santé »,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer la convention de pilotage ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 05/04/2023

Exécutoire le : 05/04/2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, le 30 mars 2023

Le Président,

Eric MARTELLIERE

